

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

♦♦♦♦

RESSOURCES HUMAINES
RECRUTEMENT D'UN AGENT
POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
ADJOINT TECHNIQUE A 22,5 HEURES HEBDOMADAIRES

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX
Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON, Marine LAPEYRE, Alain PASSEMIER, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absents excusés ayant donné pouvoir Joseph PEIS pouvoir donné à Chantal BREUIL.

Absent Jérôme HEREIL.

| | | | | | |
|---------|----|----------|----|------------|---|
| Membres | 19 | Présents | 17 | Représenté | 1 |
|---------|----|----------|----|------------|---|

Madame Marie-Aurore LACOTTE a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : **12 février 2026.**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service technique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des interventions techniques en milieu rural à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22,5 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 432 du grade de recrutement,
- de charger Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires au recrutement de l'agent et à ce titre, à conclure un contrat d'engagement.

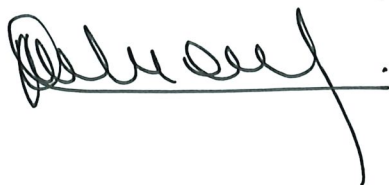
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS




Le secrétaire de séance,
Marie-Aurore LACOTTE